



Tierce personne dans la vente d un bien immobilier

Par **Pagni**, le **05/11/2012** à **15:16**

Bonjour,
Je permets de vous consulter pour poser une question concernant la vente d'un bien immobilier.
Peut on faire intervenir une tierce personne pour le rachat d'une part venant de la vente d'une maison en indivision 50/50
Exemple : m. Dupont et mlle duran
Vendent une maison avec un accord amiable sur le partage des parts.
Mlle Martin peut elle acheter la maison en payant l'une des parts avec l'accord des deux parties.
Bonne réception
Cordialement

Par **Lag0**, le **05/11/2012** à **15:27**

Bonjour,
Ce que vous voulez faire, c'est vendre des parts dans une indivision, c'est bien ça ?
Si oui, pas de problème, c'est tout à fait possible qu'un indivisaire vende ses parts. En revanche, avant de chercher un acheteur extérieur à l'indivision, il a obligation de proposer sa part aux autres indivisaires qui ont un droit de préemption.